



insulte envers moi et j'ai répliqué

Par **richie73310**, le 10/08/2024 à 16:10

lors de nuisances sonores envers moi j'ai eu une altercation et j'ai traité la personne de connasse suite à des propos injurieux envers moi elle m'avait traité de vieux fou de dérangé et que j'avais une attitude de déséquilibré et que personne du village m'aimaitrnrnrnrn[quote]rn**les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!**rnrnrn[/quote]

Par **amajuris**, le 10/08/2024 à 18:04

quelle est votre question juridique ?

Par **richie73310**, le 10/08/2024 à 19:47

bonsoir rnrnelle a déposé plainte suite à ça mais si il n'y avait eu de nuisances sonores il n' y aurait pas eu de conflitrnrncordialement

Par **amajuris**, le 10/08/2024 à 19:49

même en cas de nuisances sonores, vous pouviez vous abstenir de traiter votre voisine de connasse.

Par **richie73310**, le **10/08/2024** à **19:54**

oui mais quand on viens sonner aussi chez vous apres minuit , chanter , danser et hurler sur votre palier et que vous dites aux personnes qu'ils n'ont rien a faire ici , je me suis fait "insulter" par elle c'est elle qui a commencée et ce n'est pas la 1 ere fois que ce genre de nuisances arrivent et qu'on m'a dit de fermer ma g....le donc j'estime que la coupe était pleine en plus l'acces est privé

Par **amajuris**, le **10/08/2024** à **20:07**

vous pouvez également déposer une plainte pour nuisances sonores et insultes.rnrn

Par **richie73310**, le **11/08/2024** à **09:29**

bonjour rnrnl'audition a eu lieu et la gendarme m'a dit que cela n'irait pas bien loin (encore un conflit de voisinage supplementaire) et je lui ait demandé a propos d'une éventuelle amende elle m'ait qu'elle y croyait pas trop par contre pourquoi on me demande si j'ai des crédits , des personnes à charge , des dettes à quelle banque je suis et le montant de mon salaire ? rnrnelle m'a dit qu'elle me tiendrait au courant par téléphone ou elle me laissera un message sous 15 jours rnrncordialement merci

Par **SJ4**, le **11/08/2024** à **20:51**

bonjour,rnrnhttps://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000049312747rnrn"L'injure commise de la même manière envers les particuliers, **lorsqu'elle n'aura pas été précédée de provocations**, sera punie d'une amende de 12 000 euros."rnrndonc pas de délit en cas de réponse injurieuse à un propos injurieux.